

Image not found or type unknown



Droit pour la nationalité française

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:42**

voila je suis d'origine algerienne.j'ai vecu 11 ans en france ensuite je suis retournès en algerie avec mes parents j'etais mineur a l'epoque.puis avec le temps tous les membres de ma familles sont retournes en france tous mes car ils sont nès en france.ainsi que mes parents.je me suis retrouvès seul dans mon pays d'origineje suis venu les rejoindre j'ai eu 2 enfants nès en france .si je retourne dans mon pays je me retrouve dansune situation de rèèl isolement etant donnès que toute ma famille parents freres grand-parents oncles ect sont ici .je suis separe de mon mari j'aimerais savoir svp quels sont mes droits j'ai plus de 2ans içimerçi de me repondre je suis perdu.je suis la seule de ma famille a etre nes en algerie .merçi d'avance.